

# OPÉRATION DE BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Votre commune accueillera prochainement un kiosque à broyat.  
C'est une zone éphémère dédiée à entreposer vos déchets verts,  
afin qu'ils soient broyés sur place.



## PROGRAMME DE L'OPÉRATION :

- **Du 28 novembre au 07 décembre :**  
Dépôt de vos déchets verts autorisés dans la zone délimitée.
- **Les 08 et 09 décembre :**  
Broyage des végétaux par nos soins.
- **À partir du 10 décembre :**  
Servez-vous ! Le broyat sera laissé à votre disposition gratuitement.



## QUELS TYPES DE VÉGÉTAUX PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS ?



### Nous acceptons :

- les branchages
- les tailles de haies (avec ou sans feuilles) **d'un diamètre inférieur à 20 cm**



### Nous refusons :

- les tontes de pelouses
- les feuilles seules
- les planches, souches, canisses
- les palmiers, les bambous
- les branchages **d'un diamètre supérieur à 20 cm**

**POUR TOUTE QUESTION, VOUS POUVEZ CONTACTER NOS  
AMBASSADEURS DU TRI AU : 07 85 60 56 74.**